

Image not found or type unknown



Construction d'une serre démontable

Par **libert**, le **06/03/2016** à **10:06**

Un copropriétaire bénéficiant de la jouissance d'une terrasse au dernier étage d'un immeuble en copropriété,
peut-il installer à ses frais, une serre (démontable)
sachant que celle-ci aurait une hauteur de 2 mètres environ, et visible de la rue
Si il obtient l'autorisation en assemblée générale
Qu'elle majorité doit-il obtenir ???